

Envoyé en préfecture le 19/10/2021 Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le

SLOW

ID: 093-229300082-20211014-2021\_10\_14\_025-DE

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Bouamrane, Mme Ségura



# Délibération n° 18-02 du 14 octobre 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 À DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DÉPARTEMENTALES OU D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL - CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions des associations,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 à chacune des associations suivantes œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire pour leurs activités d'intérêt départemental :
  - 24 000 euros à l'Association régionale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active Île-de-France (CEMEA IdF),
  - 6 000 euros aux Éclaireuses et Éclaireurs de France,
  - 8 000 euros aux Scouts et guides de France de Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec le CEMEA IdF;



www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20211014-2021\_10\_14\_025-DE

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.